

Foire aux questions étudiants internationaux

Je relève d'un pays à procédure Etudes en France (Eef) et effectue mes études dans mon pays d'origine ou dans un autre pays étranger relevant d'un pays à procédure études en France (eef), comment dois-je procéder pour candidater ?

Vous devez candidater via le site Etudes en France : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>(<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>)

Quels sont les pays relevant de la procédure Etudes en France ?

67 pays sont actuellement adhérents : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Pour plus d'informations :

<https://www.campusfrance.org/fr/faq/quels-sont-les-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france>
<https://www.campusfrance.org/fr/faq/quels-sont-les-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france>
<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>(<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>)

Puis-je être dispensé du test de français ?

Certains étudiants peuvent être dispensés du test de connaissance du français.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de Campus France : https://ressources.campusfrance.org/esr/diplomes/fr/fle_fr.pdf(https://ressources.campusfrance.org/esr/diplomes/fr/fle_fr.pdf)

Je souhaite candidater en deuxième, troisième année de licence, master, doctorat ?

Les candidats internationaux qui souhaitent s'inscrire en deuxième, troisième année de licence, master, doctorat doivent s'inscrire directement auprès de l'établissement concerné.

<https://inspe.uca.fr/formation/foire-aux-questions-sur-les-diplomes/foire-aux-questions-etudiants-internationaux>(<https://inspe.uca.fr/formation/foire-aux-questions-sur-les-diplomes/foire-aux-questions-etudiants-internationaux>)